

Nom commercial : edding Paint Marker-Ink (blanc) contenu dans: edding 750, edding 751, edding 753,

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 25.08.2025

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 14.08.2025

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

edding Paint Marker-Ink (blanc) contenu dans: edding 750, edding 751, edding 753, edding 755, edding 780

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Encre destinée à l'utilisation dans des feutres

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

edding International GmbH

Bookkoppel 7

D-22926 Ahrensburg

N° de téléphone +49 (0) 41 02 / 80 8-0

Service émetteur / téléphone

+49 (0)4102 - 808-0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2; H411

Asp. Tox. 1; H304

Flam. Liq. 2; H225

Skin Irrit. 2; H315

STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH02



SGH07



SGH08



SGH09

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes

ÉTHYLCYCLOHEXANE

Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Nom commercial : edding Paint Marker-Ink (blanc) contenu dans: edding 750, edding 751, edding 753,

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 25.08.2025

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 14.08.2025

Région: FR

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser de l'eau, un produit extincteur à sec, de la mousse ou du CO2 pour l'extinction.
P391	Recueillir le produit répandu.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange (préparation)

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	hydrocarbures en C7-C9, isoalcane		
-	921-728-3	Aquatic Chronic 2; H411	>= 10,00 - < 25,00
-	01-2119471305-42-0010	Asp. Tox. 1; H304	% en poids
-		Flam. Liq. 2; H225	
-		Skin Irrit. 2; H315	
-		STOT SE 3; H336	
2	ÉTHYLCYCLOHEXANE		
-	1678-91-7	Flam. Liq. 2; H225	>= 10,00 - < 25,00
-	216-835-0	Aquatic Chronic 2; H411	% en poids
-	01-2120769125-52-0000	STOT SE 3; H336	
-		Aquatic Acute 1; H400	
-		Asp. Tox. 1; H304	
3	dioxyde de titane		
-	13463-67-7	-	>= 25,00 - < 50,00
-	236-675-5		% en poids
-			
-			

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

3.3 Autres informations

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité font référence à l'encre contenue dans le produit (marqueur).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Nom commercial : edding Paint Marker-Ink (blanc) contenu dans: edding 750, edding 751, edding 753,

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 25.08.2025

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 14.08.2025

Région: FR

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse; Extincteur à poudre; Dioxyde de carbone; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote (NO_x); Vapeurs/gaz toxiques

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Tenir douche de secours à la disposition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Agents oxydants; Acides; Bases

Nom commercial : edding Paint Marker-Ink (blanc) contenu dans: edding 750, edding 751, edding 753,

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 25.08.2025

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 14.08.2025

Région: FR

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane	13463-67-7	236-675-5
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
Titane (dioxyde de), en Ti			
	VLE (8h)	10	mg/m ³
	Remarque/s	C2	

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

valeurs DNEL (travailleurs)					
N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	ÉTHYLCYCLOHEXANE			1678-91-7 216-835-0	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,26	mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,704	mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	svstémique	456	mg/m³

valeurs DNEL (consommateur)

Valeurs DNEL (consommateur)				
N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	ÉTHYLCYCLOHEXANE			1678-91-7 216-835-0
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,33 mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,702
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	113,25 mg/m³

valeurs PNEC

N°		Dénomination de la substance	N° CAS / CE	
		compartiment écologique	Type	Valeur
1		ÉTHYLCYCLOHEXANE		1678-91-7 216-835-0
		Eau	eau douce	0,63 µg/L
		Eau	eau marine	63 ng/L
		Eau	eau douce sédiment	0,573 mg/kg poids sec
		Eau	eau marine sédiment	57,3 µg/kg poids sec
		sol	-	0,114 mg/kg poids sec
		station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	32 mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Nom commercial : edding Paint Marker-Ink (blanc) contenu dans: edding 750, edding 751, edding 753,

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 25.08.2025

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 14.08.2025

Région: FR

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation		
liquide		
Etat		
liquide		
Couleur		
blanc		
Odeur		
caractéristique		
pH		
Donnée non disponible.		
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition		
Donnée non disponible.		
Point de fusion/point de congélation		
Donnée non disponible.		
Température de décomposition		
Donnée non disponible.		
Point d'éclair		
Valeur	7	°C
Température d'inflammation		
Donnée non disponible.		
Inflammabilité		
Donnée non disponible.		
Limites inférieure d'explosion		
Donnée non disponible.		
Limites supérieure d'explosion		
Donnée non disponible.		
Pression de vapeur		
Donnée non disponible.		
Densité de vapeur relative		
Donnée non disponible.		
Densité relative		
Donnée non disponible.		
Densité		
Valeur	1,25	g/cm³
Solubilité dans l'eau		
Remarque/s	insoluble	
Solubilité		
Donnée non disponible.		
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)		
Donnée non disponible.		
Viscosité cinématique		
Valeur	13,4	mm²/s
Température de référence	40	°C
Type	cinématique	
Caractéristiques des particules		
Donnée non disponible.		

9.2 Autres informations

Autres informations		
Donnée non disponible.		

Nom commercial : edding Paint Marker-Ink (blanc) contenu dans: edding 750, edding 751, edding 753,

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 25.08.2025

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 14.08.2025

Région: FR

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation; Acides; Bases

10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes	-	921-728-3
DL50	>	7100 - 7800	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
2	ÉTHYLCYCLOHEXANE	1678-91-7	216-835-0
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes	-	921-728-3
DL50	>	2200 - 2500	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
2	ÉTHYLCYCLOHEXANE	1678-91-7	216-835-0
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
Toxicité aiguë par inhalation			
Donnée non disponible.			
Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes	-	921-728-3
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
2	ÉTHYLCYCLOHEXANE	1678-91-7	216-835-0
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire			

Nom commercial : edding Paint Marker-Ink (blanc) contenu dans: edding 750, edding 751, edding 753,

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 25.08.2025

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 14.08.2025

Région: FR

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes	-	921-728-3
	Espèces	lapin	
	Méthode	EPA OPPTS 870.2400	
	Source	ECHA	
	Évaluation	Non irritant	
2	ÉTHYLCYCLOHEXANE	1678-91-7	216-835-0
	Espèces	lapin	
	Méthode	OCDE 405	
	Source	ECHA	
	Évaluation	Non irritant	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes	-	921-728-3
	Voie d'exposition	Peau	
	Espèces	cobaye	
	Méthode	OCDE 406	
	Source	ECHA	
	Évaluation	non sensibilisant	
2	ÉTHYLCYCLOHEXANE	1678-91-7	216-835-0
	Voie d'exposition	Peau	
	Espèces	cobaye	
	Méthode	OCDE 406	
	Source	ECHA	
	Évaluation	non sensibilisant	
Mutagenicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes	-	921-728-3
	Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries	
	Espèces	Salmonella, E.coli	
	Méthode	OECD 471	
	Source	ECHA	
	Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	ÉTHYLCYCLOHEXANE	1678-91-7	216-835-0
	Type d'examen	Test in vitro de mutation bactérienne inverse (d'Ames)	
	Espèces	S. typhimurium TA 1535, TA 1537, TA 98, TA 100 and E. coli WP2	
	Méthode	OECD 471	
	Source	ECHA	
	Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes	-	921-728-3
	Voie d'exposition	par inhalation	
	NOAEL	9000	ppm
	Type d'examen	étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations	
	Espèces	rat	
	Méthode	OECD 416	
	Source	ECHA	
	Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	ÉTHYLCYCLOHEXANE	1678-91-7	216-835-0
	Type d'examen	tests de criblage de la toxicité de la reproduction et du développement	
	Espèces	rat	
	Méthode	OECD 421	
	Source	ECHA	
	Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Cancérogénicité			
Donnée non disponible.			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes	-	921-728-3

Nom commercial : edding Paint Marker-Ink (blanc) contenu dans: edding 750, edding 751, edding 753,

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 25.08.2025

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 14.08.2025

Région: FR

Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEC		1200	ppm
Durée d'exposition		12	semaines
Espèces	rat		
Organe cible	reins		
Méthode	OECD 413		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

L'inhalation des vapeurs du produit peut causer des maux de tête, la somnolence et l'étourdissement. Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage. Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes	-	921-728-3
LL50		18,4	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes	-	921-728-3
NOELR		0,778	mg/l
Durée d'exposition		28	jour(s)
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	(Q)SAR		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes	-	921-728-3
LE50	env.	2,4	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes	-	921-728-3
NOEC		0,17	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom commercial : edding Paint Marker-Ink (blanc) contenu dans: edding 750, edding 751, edding 753,

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 25.08.2025

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 14.08.2025

Région: FR

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, isoalcanes	-	921-728-3
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		22,4	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	inhérent biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	ÉTHYLCYCLOHEXANE	1678-91-7	216-835-0
FBC		474	- 839
Méthode	QSAR		
Source	CSR		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations	
Pas de résultats d'études écologiques disponibles.	
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	UN1263
IMDG	UN1263
ICAO-TI / IATA	UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	PEINTURES
IMDG	PAINT
Sources de danger	Hydrocarbures, C7-C9, Isoalcanes
ICAO-TI / IATA	Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe	3
Étiquette	3
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnels	D/E
N° d'identification de danger	33
Disposition spéciale 640	640D
IMDG - Classe	3
Étiquettes	3
ICAO-TI / IATA - Classe	3
Étiquettes	3

Nom commercial : edding Paint Marker-Ink (blanc) contenu dans: edding 750, edding 751, edding 753,

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 25.08.2025

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 14.08.2025

Région: FR

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN II
IMDG II
ICAO-TI / IATA II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN Signe conventionnel "poisson et arbre"
IMDG Signe conventionnel "poisson et arbre"
EmS F-E, S-E
Polluant marin (suivant Index IMDG Code) P

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 . N° 3, 40

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	dioxyde de titane	13463-67-7	236-675-5	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : E2, P5b

Si les propriétés de la substance/produit donnent lieu à plusieurs classifications, on applique, aux fins du Règlement 2012/18/UE, les seuils les plus bas fixés dans la partie 1 ou dans la partie 2 de l'annexe I.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Nom commercial : edding Paint Marker-Ink (blanc) contenu dans: edding 750, edding 751, edding 753,

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 25.08.2025

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 14.08.2025

Région: FR

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 806763